

nion, n'ont-ils osé toucher à la théorie & aux principes, mais se sont attachés à de faits historiques pour en tirer des conclusions. M. Veith les discute ces faits dans toutes les regles d'une logique sévère & d'une savante critique, & prouve qu'il n'en résulte rien contre l'ancienne & autrefois générale opinion que le chef de l'Eglise, parlant en cette qualité & interpellé comme tel, ne pouvoit errer en matiere de foi.

Quoique dans une dissertation de cette nature, on ne s'attende pas à trouver des argumens neufs, j'en ai vu dans celle-ci quelques-uns que je ne me souviens pas d'avoir vus ailleurs. Telle est cette observation très-simple & d'une vérité frappante que M. V. oppose à Tournely. „ *Dicunt cum Tournelio & aliis, Papæ definitiones esse quidem irreformabiles, sed non nisi accedente Ecclesie consensu. Sic non majus privilegium tribuunt Pontifici quàm cuilibet episcopo aut viro docto. Etenim & episcopi cujusvis & viri docti judicium est irreformabile si accedit consensus Ecclesie* „. L'auteur ajoute d'autres raisonnemens remarquables; mais celui-ci qui est vraiment *ad hominem*, ne peut faire qu'une grande impression sur les esprits justes. Effectivement, la doctrine de tout particulier fonctionnée par l'Eglise reçoit le sceau de l'irréformabilité; de maniere que voilà le pasteur universel, chargé particulièrement de la conservation de la foi, mis, quant à cet objet essentiel de son ministère, dans la classe ordinaire des fideles.

Quant au sentiment du clergé gallican dans